



FORMULAIRE RGPD

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Merci de lire attentivement la présente Politique de protection de la vie privée avant de contracter avec le cabinet de Maître Julien Léгат. En acceptant la présente politique, de protection des données personnelles vous acceptez d'y être lié sans réserve. Si vous avez des questions au sujet de cette Politique, veuillez prendre contact avant de contracter avec nous.

1. Généralités

La protection de votre vie privée revêt pour nous une importance capitale. Nous souhaitons dans toute la mesure du possible vous informer, respecter vos droits et vous permettre de contrôler ce qu'il advient de vos données personnelles, en conformité avec le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « Règlement européen »).

La présente politique de protection de la vie privée (ci-après, la « Politique de protection de la vie privée », ou la « Politique ») a dès lors pour objet d'informer toutes les personnes physiques concernées, ci-après dénommées « vous » ou « votre/vos », sur la manière dont le cabinet de Maître Julien Léгат et les avocats exerçant leurs activités à titre personnel au sein de ce dernier, collectent et utilisent de telles données personnelles et sur les moyens dont la personne physique concernée dispose pour contrôler cette utilisation.

2. Champ d'application de la présente Politique de protection de la vie privée

La présente Politique de protection de la vie privée énonce les principes et lignes directrices pour la protection de vos données personnelles collectées dans le cadre des services d'avocats réalisés pour compte de nos clients.

La notion de données personnelles (ci-après, les « Données personnelles ») désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne est « identifiable » dès lors qu'elle peut être identifiée, directement ou indirectement, en particulier par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Pour éviter tout malentendu, la présente Politique de protection de la vie privée n'est d'application que dans le cadre de nos relations avec des personnes physiques. Dans le cas des personnes morales, la présente Politique de protection de la vie privée est uniquement valable pour les données personnelles relatives aux personnes physiques qui représentent ou agissent en qualité de représentant du client personne morale (comme les mandataires, préposés ou toute autre personne de contact).

Par opposition, les « Données non personnelles » correspondent à des informations ne permettant pas d'identifier une personne physique.

3. Qui est responsable de vos données ?

Le responsable du traitement de vos données est Maître Julien Léгат, exerçant ses activités à 7000 MONS, Rue du gouvernement, 50 à 7000 MONS, sous le numéro d'entreprise 0680.458.463 (Julien.legat@avocat.be – 0499/63.05.56).

4. Qui est protégé par cette politique de protection de la vie privée ?

Cette politique de protection de la vie privée s'applique uniquement aux données personnelles que nous traitons en tant que responsable du traitement.

Elle s'applique au traitement des données personnelles de nos clients (privés et professionnels) en relation avec les services du Cabinet, ainsi qu'aux données personnelles de tiers qui, via leur relation avec nos clients (par exemple : famille, associés, adversaires, prestataires de services, travailleurs, etc.) ou en raison d'une décision d'une autorité publique ou judiciaire, voient leurs données personnelles transférées à notre Cabinet pour les besoins des services d'avocats qui lui ont été confiés.

Les services du Cabinet englobent l'ensemble des prestations que nous réalisons dans le cadre des missions qui nous sont confiées, par nos clients ou par des tiers, en notre qualité d'avocat, médiateur, mandataire, arbitre, curateur, liquidateur, etc. (ci-après, les « Services du Cabinet »).

Les données personnelles des ex-clients et des prospects sont également traitées et protégées avec le plus grand soin, conformément à la présente Politique de protection de la vie privée.

5. Qu'entendons-nous par « traitement de données personnelles » ?

Par « traitement de données personnelles », nous entendons tout traitement de données qui peuvent vous identifier en tant que personne physique (par exemple, nom, prénom, âge, date et lieu de naissance, adresse, numéro de téléphone, e-mail, etc.).

La notion de « traitement » est vaste et couvre entre autres la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'actualisation, la modification, la demande, la consultation, l'utilisation, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement, la combinaison, l'archivage, l'effacement ou la destruction définitive de ces données.

6. Quelles données à caractère personnel pouvons-nous traiter ?

6.1. Les données personnelles que vous partagez avec nous

Nous traitons les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre des Services du Cabinet. Cela peut se faire par téléphone, par écrit (par exemple, lorsque vous nous adressez un courrier ou complétez un formulaire de contact (en ligne)), ou lorsque vous nous adressez un e-mail.

6.2. Les données personnelles que nous obtenons de tiers

Nous collectons des données et des informations personnelles vous concernant par l'intermédiaire des auxiliaires de justice (huissiers, greffiers, etc.), des administrations

publiques, des autorités judiciaires, le registre national auquel nous avons accès, des notaires ou tout autre mandataire et pouvons être amenés à obtenir ou accéder à des informations vous concernant, via d'autres avocats qui interviennent pour ou contre vos intérêts dans le cadre des Services du Cabinet.

6.3. Catégories de données à caractère personnel

Nous distinguons différents types de données personnelles qui peuvent, le cas échéant, être combinés :

- ❖ Données administratives : nous distinguons les données personnelles qui permettent de vous identifier en tant que client du Cabinet (par exemple, votre nom et vos documents d'identification comme une copie du recto de votre carte d'identité), les données personnelles qui nous permettent de prendre contact avec vous (par exemple, votre adresse, votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone), les données personnelles qui indiquent vos caractéristiques personnelles (par exemple votre âge et votre sexe), ou vos données de facturation et de paiement (y compris les données relatives à votre solvabilité et numéro de TVA pour les indépendants exerçant en personne physique) ;
- ❖ Données de travail : il s'agit de l'ensemble des données personnelles que nous collectons et traitons dans le cadre des missions, instructions et mandats qui nous sont confiés, qui peuvent être transmises par vous ou par des tiers ; les données récoltées à cet effet peuvent être relatives à des données d'identification que vous ne nous auriez pas transmises, des données sur votre profession, des données d'ordre financier (solvabilité, emprunts, hypothèques, crédits, assurances, etc.), des données familiales (composition de ménage, statut légal), des données relatives à vos habitudes de vie, des données relatives à vos antécédents judiciaires etc.
- ❖ Données sensibles : Dans le cadre de réalisation des Services du Cabinet, nous sommes également amenés à collecter et traiter des données particulièrement sensibles au sens du Règlement européen telles que les données médicales, d'origine raciale et ethnique, révélant des opinions religieuses, génétiques, biométriques, d'orientation sexuelle, de vie sexuelle, de condamnations judiciaires, d'appartenance syndicales., etc.

6.4. Données personnelles de non-clients

Dans le cadre des Services du Cabinet, nous pouvons être amenés à traiter des données personnelles de tiers (membre de la famille, ami, connaissance, employés, prestataires, mandataires, partie adverse, etc.) qui n'ont pas été collectées auprès de ces personnes concernées.

En vertu de l'article 14, §5, d) du Règlement européen, dès lors que nos prestations sont couvertes par le secret professionnel de l'avocat, nous ne sommes dès lors pas tenus de

notifier aux tiers concernés que nous collectons et traitons leurs données à caractère personnel.

7. Pour quelles finalités utilisons-nous ces données personnelles ?

7.1. A. Traitement proportionnel

Nous traitons les données à caractère personnel pour différents types de finalités. Nous traitons à chaque fois uniquement les données qui sont indispensables pour atteindre la finalité du traitement visée.

Ainsi, nous utilisons les données personnelles quand cela s'avère nécessaire :

- dans le cadre de la préparation, de l'exécution ou de la cessation des Services du Cabinet;
- pour satisfaire aux dispositions légales ou réglementaires auxquelles nous sommes soumis ;

et/ou

- pour défendre nos intérêts légitimes, auquel cas nous veillons toujours à préserver un équilibre entre ces intérêts et le respect de votre vie privée, en particulier si vous êtes mineur.

Si le traitement de vos données personnelles n'est pas indispensable pour l'une de ces trois finalités, nous demandons toujours votre autorisation pour pouvoir traiter ces données.

7.2. Nos activités de traitement

Plus concrètement, nous collectons les données à caractère personnel dans le cadre des finalités suivantes :

- ❖ Afin d'exécuter les Services du Cabinet, consistant notamment, sans que cette énumération ne soit exhaustive, la défense de vos intérêts dans le cadre de défense en justice, de négociation, de consultation, d'assistance juridique, etc.
- ❖ Afin d'exécuter un mandat, par exemple d'arbitre, de médiateur, de curateur, de liquidateur, confié par une tierce personne, entité, autorité publique ou judiciaire, etc.
- ❖ Afin de traiter vos demandes de renseignements lorsque vous visitez notre site internet ou prenez contact avec notre Cabinet. Les informations que nous recevons à votre sujet dans cette phase précontractuelle sont uniquement utilisées afin de vous fournir les informations demandées, de la manière dont vous le souhaitez. Même quand vous décidez de devenir client du Cabinet, nous vous demanderons pour la gestion de notre relation contractuelle un certain nombre de données à caractère personnel, comme votre nom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, copie du recto de votre carte d'identité, numéro d'entreprise si vous êtes indépendant.

- ❖ Afin de vous informer, moyennant accord préalable de votre part, de toute actualité législative, jurisprudentielle, actualité au sein de notre Cabinet, évènement et conférence que nous organisons ;
- ❖ Afin de lutter contre la fraude et les infractions et afin de satisfaire à nos obligations légales. Dans de nombreux cas, nous sommes légalement tenus de conserver certaines données à caractère personnel vous concernant et/ou à les partager avec des autorités publiques. Dans le cadre d'une enquête de police ou judiciaire, nous pouvons être tenus de communiquer certaines données de manière confidentielle aux autorités concernées.
- ❖ Afin d'assurer la bonne gestion de la facturation des honoraires, frais et dépens découlant de la réalisation des Services du Cabinet.

7.3. Formulaire de contact

Notre site internet contient une page de formulaire de contact pour vous permettre de nous poser une question ou de solliciter une information directement via ces canaux. Les informations que vous nous donnez via ce formulaire sont communiquées aux membres de notre Cabinet en fonction de l'objet de votre demande. Les informations sont ensuite conservées et traitées dans la mesure nécessaire pour répondre à votre demande.

7.4. Processus décisionnel automatisé

Le Cabinet ne prend pas de décisions automatisées – sur la base de l'établissement d'un profil ou non – susceptibles d'avoir des conséquences juridiques pour vous ou qui vous touchent de manière considérable, sauf :

- si c'est indispensable pour la conclusion ou l'exécution de votre contrat ;
- si c'est autorisé par la loi (par exemple, pour la détection d'une fraude fiscale) ;

ou

- si nous avons obtenu votre autorisation expresse à ce propos.

Dans ces situations, vous serez informé au préalable de la réalisation de la décision automatisée, de votre droit d'exiger une intervention humaine et de la manière dont vous pouvez contester la décision.

8. Comment protégeons-nous vos données personnelles ?

8.1. Nos mesures techniques et organisationnelles

Nous faisons tout pour protéger vos données à caractère personnel et votre confidentialité.

Nos collaborateurs ont été formés pour gérer correctement les données confidentielles. Dans le cadre de chaque projet visant un traitement des données personnelles, nous effectuons d'abord une évaluation de la sécurité et de la protection des données personnelles, en préservant vos intérêts avant tout.

Pour la protection de vos données, une personne dédiée contrôle le respect de la législation et de nos aspirations éthiques, comme exposé dans la présente politique de protection de la vie privée. En outre, nous appliquons différentes mesures techniques pour protéger vos données personnelles contre l'accès et l'utilisation illicites, la perte ou le vol, à savoir : protection par mot de passe, pare-feu, antivirus, détection des intrusions et des anomalies et contrôles d'accès pour nos collaborateurs. En cas de fuite de données avec des conséquences néfastes pour vos données à caractère personnel, vous êtes personnellement averti en tant que client dans les circonstances prévues par la loi.

Les logiciels de gestion et de stockage de données sont continuellement mis à jour.

Le nombre de collaborateurs de notre Cabinet ayant accès à vos informations personnelles est limité et nos collaborateurs sont sélectionnés avec soin. Ils ont uniquement accès à vos données personnelles dans la mesure où ils ont besoin de ces informations pour exécuter correctement leurs tâches.

8.2. Où sont stockées vos données ?

Vos données personnelles sont stockées sur le matériel informatique employé par le cabinet et sur des serveurs protégés.

9. Sur quelle base juridique collectons et traitons-nous vos données personnelles ?

Les données personnelles sont collectées avec votre consentement ainsi qu'en raison de l'exécution de la relation contractuelle que nous lions avec vous, ou, le cas échéant, sur base de d'injonctions d'autorité judiciaire ou de l'accord donné par toute personne ayant rempli un ou plusieurs formulaires figurant sur le site internet.

Les données sont également collectées en raison de différentes obligations légales, dont notamment la loi du 18/09/2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces et certaines dispositions du code de droit économique.

Lorsque ledit traitement n'est pas nécessaire à cette exécution contractuelle, celui-ci est alors basé sur les intérêts légitimes du Cabinet en tant que professionnel, notamment celui d'information et de suivi de vos dossiers, gestion et prévention de fraude, assurer une efficacité pour exécuter nos contrats, fournir nos services et se conformer à nos obligations légales, identifier les moyens nous permettant d'améliorer les services à nos clients, protéger les intérêts commerciaux, financiers et économiques du Cabinet.

10. Vendons-nous vos données à des tierces parties ou transmettons-nous vos données ?

10.1. Transferts de données

Nous ne vendons aucune des données personnelles à des tiers. Nous ne les transférons pas non plus à des tiers, sauf (si) :

- Cela est nécessaire à la bonne réalisation des Services du Cabinet. Nous pouvons être amenés à transmettre certaines données personnelles à des tiers sous-

traitants (informaticien, comptable, avocats appartenant à d'autres cabinets), à des intervenants dans votre dossier, administrations publiques, à des autorités judiciaires, des auxiliaires de justice, des mandataires, etc.

Vos données sont uniquement transmises aux seules fins d'atteindre la ou les finalités déclarées par le Cabinet. Lesdites données sont alors transmises aux tiers pour les seuls besoins de la réalisation de la mission qui leur est déléguée par le Cabinet.

Nous nous assurons qu'ils traitent vos données, tout comme nous, d'une manière sûre, respectueuse et en bon père de famille et nous prévoyons les garanties contractuelles adéquates à cet effet.

- Il y a une obligation légale, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.
- Il y a un intérêt légitime pour le Cabinet ou le tiers concerné.

Nous transmettons uniquement vos données personnelles si votre intérêt ou vos droits et libertés fondamentaux ne prévalent pas et vous en serez toujours informé en toute transparence (sauf dans le cas des exceptions légales). Ainsi, vos données personnelles peuvent par exemple être transmises aux contrôleurs de crédit, aux bureaux de recouvrement et aux prestataires de services juridiques, ainsi qu'aux partenaires avec qui nous collaborons dans le cadre d'une action spécifique.

- Vous nous donnez votre autorisation.

Si le Cabinet fournit des données personnelles à des tiers dans d'autres situations, cela se fait toujours au moyen d'une notification explicite, en donnant une explication sur le tiers, les fins de la communication et du traitement. Si c'est requis par la loi, nous vous demandons votre autorisation explicite.

10.2. Traitement international de vos données personnelles

Dans la mesure où les données à caractère personnel sont traitées en dehors de l'Union européenne, nous nous assurons par des mesures contractuelles ou autres que ces données y bénéficient d'un niveau de protection approprié, comparable à la protection dont elles bénéficieraient dans l'Union européenne conformément à la réglementation européenne.

11. Comment déterminez-vous quelles données à caractère personnel nous pouvons utiliser à des fins d'information générale et comment ?

11.1. Paramètres de confidentialité du Cabinet

En votre qualité de client du Cabinet ou de personne concernée par les Services du Cabinet, les données que vous nous transmettez sont intégralement couvertes par le secret professionnel, de sorte que nous appliquons le plus haut degré de confidentialité.

Nous attirons en effet votre attention sur le fait que la confidentialité de ces informations est notamment couverte par le secret professionnel tel que défini aux articles 6 et 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme (et à l'article 2.3 du code de déontologie

des avocats européens) et qui s'étend à toute information qu'obtient l'avocat, en cette qualité, dans le cadre du traitement d'un dossier pour son client, que l'information soit apprise du client ou surprise auprès d'un tiers, qu'elle concerne le client ou une autre partie.

Si techniquement vous disposez de la faculté de déterminer les finalités pour lesquelles nous pouvons collecter et traiter vos données, afin d'éviter tout malentendu, nous souhaitons préciser que cette limitation doit néanmoins être appréciée au regard des obligations légales pesant sur notre profession, telle que les obligations en matière de blanchiment, ainsi que la nécessité d'exécuter la mission confiée conformément à la diligence et au professionnalisme que vous êtes en droit d'attendre.

11.2. Désinscription aux communications du Cabinet relatives aux actualités, informations juridiques et invitations à des événements

Dans l'hypothèse où vous ne souhaitez plus recevoir de communication de la part de notre Cabinet relative aux actualités, informations juridiques et invitations à des événements (conférence, déjeuners, cocktails, etc.), vous disposez bien entendu du droit de vous opposer à ce type de communication, sans justification. À cet effet, vous pouvez toujours prendre contact avec notre Cabinet.

Attention : le fait que vous ne souhaitiez plus recevoir de communications de ce type de notre part ne porte évidemment pas préjudice à notre droit de prendre contact avec vous par voie électronique dans le cadre de l'exécution des Services du Cabinet ou si la loi nous y oblige.

12. Mesures de sécurités en cas de sous-traitance

Lorsqu'un traitement doit être effectué pour notre compte, le Cabinet fait uniquement appel à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière telle que le traitement réponde aux exigences de la présente Politique et garantisse la protection de vos droits.

Le sous-traitant ne recrute pas un autre sous-traitant sans l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale, du Cabinet. Dans le cas d'une autorisation écrite générale, le sous-traitant informe le Cabinet de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, donnant ainsi au Cabinet la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements.

Le traitement par un sous-traitant est régi par un contrat ou un autre acte juridique au titre du droit de l'Union ou du droit d'un État membre, qui lie le sous-traitant à l'égard du Cabinet, définit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, et les obligations et les droits du Cabinet.

Ce contrat ou cet autre acte juridique prévoit, notamment, que le sous-traitant:

a) ne traite les données à caractère personnel que sur instruction documentée du Cabinet, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays

tiers ou à une organisation internationale, à moins qu'il ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel le sous-traitant est soumis; dans ce cas, le sous-traitant informe Le Cabinet de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public;

b) veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité;

c) prend toutes les mesures requises en vertu de la sécurité du traitement;

d) respecte les conditions visées aux paragraphes précédents pour recruter un autre sous-traitant;

e) tient compte de la nature du traitement, telle que déterminée par le Cabinet, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits;

f) aide le Cabinet à garantir le respect des obligations prévues, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition du sous-traitant;

g) selon le choix du Cabinet, supprime toutes les données à caractère personnel ou les renvoie au responsable du traitement au terme de la prestation de services relatifs au traitement, et détruit les copies existantes, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'État membre n'exige la conservation des données à caractère personnel; et ,

h) met à la disposition du Cabinet toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Cabinet ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

A cet effet, le sous-traitant informe immédiatement par écrit le Cabinet si, selon lui, une instruction constitue une violation de la présente Politique ou d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres relatives à la protection des données.

Lorsqu'un sous-traitant du Cabinet recrute un autre sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du Cabinet, les mêmes obligations en matière de protection de données que celles annexées dans le contrat ou un autre acte juridique entre le responsable du traitement et le sous-traitant, sont imposées à cet autre sous-traitant par contrat ou au moyen d'un autre acte juridique au titre du droit de l'Union ou du droit d'un État membre, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la présente Politique.

Lorsque cet autre sous-traitant ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le sous-traitant initial demeure pleinement responsable

13. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Nous ne pouvons pas conserver vos données à caractère personnel au-delà du temps nécessaire à la réalisation de la finalité de la collecte initiale. Le délai de conservation peut donc différer en fonction de la finalité visée:

- Respect de nos obligations légales : pour satisfaire à nos obligations comptables et fiscales, nous sommes par exemple tenus de conserver vos données de facturation pendant 7 ans maximum ;
- Nécessité juridique : pour conserver certaines données (notamment votre contrat, vos factures et votre correspondance concernant des réclamations à ce sujet) en tant que preuve en cas de litiges, jusqu'à 10 ans maximum après la résiliation des Services du Cabinet.

Ces données archivées ont néanmoins un accès très limité.

À l'issue des délais de conservation applicables, les données à caractère personnel sont supprimées ou rendues anonymes.

14. Quels sont vos droits en matière de confidentialité et comment pouvez-vous les exercer ?

14.1. Aperçu de vos droits en matière de confidentialité

❖ Votre droit d'accès

Vous avez le droit de demander à tout moment au Cabinet si nous traitons ou non vos données à caractère personnel et, si nous les traitons, de consulter ces données et de recevoir des informations complémentaires concernant :

- ❖ les fins auxquelles nous les traitons ;
- ❖ les catégories concernées de données à caractère personnel ;
- ❖ les destinataires ou les catégories de destinataires (notamment les destinataires dans des pays tiers) ;
- ❖ si possible, le délai de conservation ou, si ce n'est pas possible, les critères permettant de déterminer ce délai ;
- ❖ l'existence de vos droits en matière de confidentialité ;
- ❖ le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de surveillance ;
- ❖ les informations dont nous disposons sur la source des données si nous obtenons des données personnelles via un tiers ; et
- ❖ l'existence d'un processus décisionnel automatique.

Vous avez également le droit d'obtenir une copie gratuite des données traitées, sous forme compréhensible. Le Cabinet peut demander une indemnité raisonnable destinée à couvrir ses frais administratifs pour chaque copie supplémentaire que vous demandez.

❖ Votre droit de rectification de vos données à caractère personnel

Vous avez le droit de faire corriger immédiatement les données à caractère personnel incomplètes, erronées, inadéquates ou anciennes.

Pour tenir à jour vos données, nous vous prions quoi qu'il en soit de nous communiquer toute modification, comme un déménagement, la modification de votre adresse e-mail ou un changement de carte d'identité.

❖ **Votre droit de suppression des données (le « droit à l'oubli »)**

Vous avez le droit, dans les cas suivants, de faire supprimer vos données personnelles :

- ❖ vos données à caractère personnel ne sont plus nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière par le Cabinet ;
- ❖ vous retirez votre autorisation antérieure relative au traitement et il n'y a aucune autre base juridique que le Cabinet peut invoquer pour (poursuivre) le traitement ;
- ❖ vous vous opposez au traitement de vos données à caractère personnel et il n'existe aucune base justifiée qui prévaut pour que le Cabinet poursuive le traitement ;
- ❖ vos données personnelles sont traitées de manière illégitime ;
- ❖ vos données personnelles doivent être effacées pour satisfaire à une obligation légale ;
- ❖ vos données personnelles ont été collectées alors que vous étiez encore mineur.
- ❖ Veuillez tenir compte du fait que nous ne pouvons pas toujours supprimer toutes les données personnelles demandées, par exemple lorsque leur traitement est indispensable pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ou parce que nous y sommes légalement tenus. Nous vous fournirons de plus amples informations à ce propos dans notre réponse à votre demande.
- ❖ **Votre droit de limitation du traitement**

Vous avez le droit d'obtenir la limitation du traitement de vos données personnelles si l'un des éléments suivants est d'application :

- ❖ vous contestez l'exactitude de ces données personnelles : leur utilisation est limitée pendant une période permettant au Cabinet de contrôler l'exactitude des données ;
- ❖ le traitement de vos données à caractère personnel est illégitime : au lieu de demander la suppression de vos données, vous demandez à ce que leur utilisation soit limitée ;
- ❖ le Cabinet n'a plus besoin de vos données pour les finalités initiales du traitement, mais vous en avez besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice : au lieu de demander la suppression des données, leur utilisation est limitée à la constatation, l'exercice ou la défense des droits en justice ;
- ❖ tant qu'aucune décision n'a été prise concernant l'exercice de votre droit d'opposition au traitement, vous demandez la limitation de l'utilisation de vos données à caractère personnel.
- ❖ **Votre droit à la portabilité des données à caractère personnel**

Vous avez le droit de « récupérer » vos données personnelles, par exemple pour pouvoir changer plus facilement de prestataire. C'est uniquement possible pour les données à caractère personnel que vous avez vous-même fournies au Cabinet, sur la base d'une autorisation ou du Service confié au Cabinet. Dans tous les autres cas, vous ne pouvez donc pas bénéficier de ce droit (par exemple, lorsque le traitement de vos données se produit sur la base d'une obligation légale).

Deux aspects sont liés à ce droit :

- vous pouvez demander au Cabinet de récupérer les données à caractère personnel concernées dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine ; et
 - vous pouvez demander au Cabinet de transmettre directement les données personnelles concernées à un autre responsable du traitement. Dans ce cadre, vous êtes personnellement responsable de l'exactitude et de la sécurité de l'adresse (e-mail) que vous indiquez pour le transfert. Le Cabinet a le droit de refuser votre demande si le transfert est techniquement impossible.
- ❖ Votre droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel

Vous avez le droit, en vertu de votre situation particulière, de vous opposer au traitement de vos données personnelles si le traitement s'inscrit dans le cadre de l'intérêt légitime du Cabinet ou dans le cadre de l'intérêt général. Le Cabinet suspendra le traitement de vos données personnelles, sauf si Le Cabinet peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les vôtres ou si le traitement des données personnelles est lié à la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice (par exemple, l'introduction d'une requête devant un tribunal).

14.2. En pratique

- ❖ Comment puis-je exercer mes droits en matière de confidentialité ?

Vous pouvez nous adresser un mail à l'adresse suivante julien.legat@avocat.be ou nous contacter par téléphone au 0499/63.05.56.

Afin d'exercer votre droit d'accès et pour éviter toute publication illicite de vos données à caractère personnel, nous devons vérifier votre identité. En cas de doute ou d'imprécision, nous vous demanderons d'abord des informations complémentaires (de préférence une copie du recto de votre carte d'identité).

- ❖ Y a-t-il des frais ?

Vous pouvez exercer gratuitement vos droits en matière de confidentialité, sauf si votre demande est manifestement non fondée ou exagérée, notamment en raison de son caractère répétitif. Dans ce cas, nous avons le droit et le choix – conformément à la législation relative à la protection de la vie privée – (i) de vous facturer une indemnité raisonnable (tenant compte des frais administratifs liés à la fourniture de l'information ou de la communication demandée et des frais liés à la prise des mesures demandées), ou (ii) de refuser de donner suite à votre demande.

❖ Sous quel format vais-je recevoir une réponse ?

Si vous introduisez votre demande par voie électronique, les informations sont si possible transmises par voie électronique, sauf si votre demande stipule autre chose. En tout cas, nous vous transmettons une réponse concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

❖ Quand vais-je recevoir une réponse ?

Nous réagissons dans les plus brefs délais à votre demande, et en tout cas dans le mois suivant la réception de votre demande. En fonction de la complexité des demandes et de leur nombre, ce délai peut le cas échéant être prolongé de deux mois. En cas de prolongation du délai, nous vous en informons dans le mois suivant la réception de la demande.

❖ Que puis-je faire si Le Cabinet ne donne pas suite à ma demande ?

Nous vous informerons toujours, dans notre réponse, à propos de la possibilité d'introduire une plainte auprès de l'autorité de surveillance et de faire appel devant le juge.

15. Poser des questions au Cabinet

Pour plus d'informations sur la présente politique de protection de la vie privée ou pour toute réclamation concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec le Cabinet à l'adresse julien.legat@avocat.be.

16. Restez informé des adaptations

Le Cabinet peut modifier de temps à autre la présente politique de protection de la vie privée, par exemple dans le cadre des évolutions du marché et de nouvelles activités de traitement du Cabinet.

Dans de telles hypothèses, nous vous notifierons spontanément toute modification de la présente Politique (nouvelles) activités de traitement.

17. Autorité de surveillance

Pour les plaintes relatives au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous adresser à l'Autorité de protection des données, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles / +32 (0)2 274 48 00 / contact@apd-gba.be / www.autoriteprotectiondonnees.be